

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020**

**N°2020 - 007**

**Conseil Municipal – Renouvellement de la convention  
d'adhésion au service de médecine préventive avec le  
Centre de gestion du Loiret  
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22  
Présents : 20  
Votants : 22

**Excusés :** Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

**Pouvoirs :** Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

**Secrétaire auxiliaire :** Alexandra BIE BOUGARD.

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 045-214502692-20200120-2020\_007-DE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, lors de la réunion de l'Assemblée délibérante du 19 décembre 2016, d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Une convention en ce sens a été signée et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ladite convention arrivant à son terme le 31 décembre 2019, il y a lieu de la renouveler. En effet, il est important que les agents municipaux puissent continuer à bénéficier d'un suivi médical régulier. De plus, le médecin de prévention et son équipe mènent des actions de prévention globale en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, il peut intervenir sur demande pour établir un rapport à l'appui des dossiers de saisine de la commission de réforme ou du comité médical.

La nouvelle convention entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans. Le taux de cotisation est maintenu à 0,33 % du montant des rémunérations de l'ensemble du personnel communal susceptible de bénéficier du service.

Il est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une année civile, renouvelable 3 ans par tacite reconduction pour les 3 années civiles suivantes ;
- approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret ;
- autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le 22/01/2020*

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER.



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la notification le  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 045-214502692-20200120-2020\_007-DE